



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

séismes

Question écrite n° 46178

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères sur le problème des zones géographiques menacées par des secousses telluriques à travers le monde. En effet, comme viennent de le montrer les récents tremblements de terre d'Algérie, d'Iran et d'Indonésie, certaines parties du monde sont, malheureusement, très concernées par ces secousses telluriques, plus ou moins graves et donc plus ou moins meurtrières. Ces zones donnent lieu, à intervalles réguliers, à des catastrophes dramatiques pour leurs populations. Il s'avérerait utile que les organismes internationaux scientifiques et humanitaires puissent engager une réflexion sur la dangerosité de certaines villes ou villages, dont la localisation urbaine et la composition du bâti, afin d'en modifier l'emplacement et les méthodes de construction. La répétition des drames humains suite à ces tremblements de terre donnent en effet une impression d'absence de prévention et de caractère inéluctable de ces calamités. Les pays développés pourraient utilement se pencher sur cette question dans le cadre de leur politique de coopération internationale, afin d'inciter les gouvernements de ces nations à prendre des initiatives dans ce domaine. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position du gouvernement français sur cette question.

Texte de la réponse

Les récentes catastrophes naturelles au Maghreb, notamment les tragiques secousses telluriques d'Al Hoceima au Maroc et de Boumerdes en Algérie, ont révélé les graves insuffisances de leurs services de sécurité civile. La DGCID, dans le cadre de la coopération institutionnelle, consacre depuis plusieurs années un pan sans cesse plus large de sa coopération à ces questions, qu'il s'agisse des crédits des postes, des crédits centraux, relevant du titre IV ou des projets du Fonds de solidarité prioritaire relevant du titre VI. Plusieurs projets en Chine, au Cameroun, dans les pays candidats à l'UE sont en train de s'achever et une réflexion est menée sur d'autres pays, notamment au Maghreb. Cette coopération est animée sur place par le réseau des attachés de sécurité intérieure représentant le ministère de l'intérieur, et, partant, de la direction de la défense et de la sécurité civile dont elle dépend. Notre action est également assurée par un certain nombre d'assistants techniques « sécurité civile ». Le champ d'intervention de la sécurité civile est large. Il inclut notamment la lutte contre les catastrophes naturelles, en particulier séismes, inondations, cyclones. Les actions liées aux séismes constituent une part non négligeable de nos interventions. Cette aide spécifique passe par la réforme des services de sécurité civile de ces pays en créant notamment des centres nationaux et régionaux de commandement et de coordination qui doivent être dotés de logiciels intégrant cette composante « risque sismique » dans l'organisation des secours. De plus, cette réforme passe par la création, le soutien et le renforcement des unités dont la formation au « secours déblaiement » doit être privilégiée. Concernant la prévention des risques sismiques, l'action de la France associe un appui à l'analyse et à la connaissance du risque, sa prise en compte dans la gestion des territoires, et des opérations de sensibilisation. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise développée dans ces domaines par le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère de l'équipement. En matière de sensibilisation, l'institut des sciences et techniques de l'équipement et de l'environnement pour le développement, appuyé par le ministère des affaires étrangères dans sa mission de capitalisation et de diffusion

de l'information, prépare une plaquette sur l'utilisation des systèmes d'information géographique dans la gestion des risques, ainsi qu'une publication à large diffusion internationale sur le thème « villes et risques ». Au plan multilatéral, le Japon organise en janvier prochain à Kobé, avec le soutien pour les Nations unies du secrétariat de la stratégie internationale de prévention des catastrophes, une conférence mondiale sur ce thème. La France y sera représentée à haut niveau, et l'ensemble des ministères concernés participe à la préparation de cette conférence, qui vise notamment à élaborer pour la période 2005-2015 un programme de travail en matière de prévention des catastrophes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46178

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : affaires étrangères(SE)

Ministère attributaire : affaires étrangères(SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6723

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1296